



# 14. ADOPTION DU BAREME DU CONTRAT DE SERVICES 2020-2021

Rapport financier  
Gérard KUHN - Trésorier



46 | Assemblée générale 2020 | Fédération Départementale des Chasseurs de la Charente

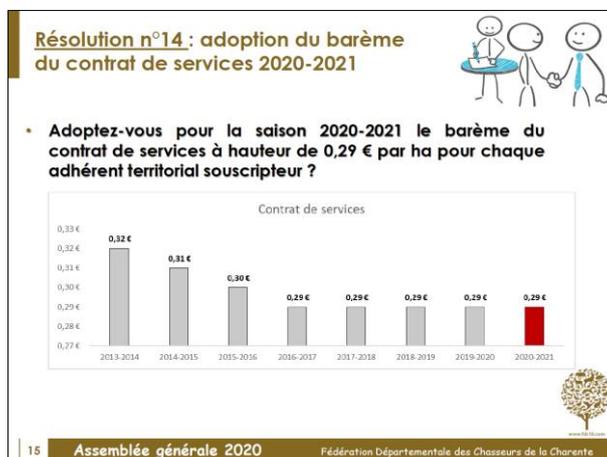
## 14. Adoption du barème du contrat de services 2020-2021

Intervenant : Gérard KUHN  
Fonction : Trésorier

En ce qui concerne le contrat de services, faisant suite à la réforme de la chasse et l'adoption des nouveaux statuts et du nouveau règlement intérieur, une réflexion est en cours sur les prestations qui composeront le nouveau contrat de services pour l'exercice 2021-2022. Celui-ci vous sera présenté lors de l'assemblée générale 2021.

Cette phase d'étude approfondie sera partagée avec vous en amont de l'assemblée générale l'année prochaine afin de recueillir vos avis et impressions sur le sujet afin que le nouveau contrat de service 2021-2022 puisse être adopté lors de l'assemblée générale 2021. Nous envisageons d'ores et déjà de l'enrichir d'une assurance en responsabilité civile « organisateur de chasse » afin de vous proposer un contrat répondant à vos attentes.

En l'état, le contrat de services est conservé au même tarif que la saison passée.



### **Résolution n°14 : adoption du barème du contrat de services 2020-2021**

Adoptez-vous pour la saison 2020-2021 le barème du contrat de services à hauteur de 0,29 € par ha pour chaque adhérent territorial souscripteur ?

**Résultat du vote :**